

## **Circulaire interministérielle n° DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/391 du 10 octobre 2011 relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé**

10/10/2011

Cette circulaire et le guide qui la complète précisent les orientations stratégiques et le calendrier général préconisés pour fiabiliser les comptes de l'ensemble des établissements publics de santé et faciliter la préparation de la certification des comptes des établissements soumis à terme à cette obligation.

[Circulaire interministérielle n° DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/391 du 10 octobre 2011](#) relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé

Date d'application: immédiate

Classement thématique: Etablissements de santé

Validée par le CNP le 23 septembre 2011 - Visa CNP 2011- 235

Résumé : cette circulaire et le guide qui la complète précisent les orientations stratégiques et le calendrier général préconisés pour fiabiliser les comptes de l'ensemble des établissements publics de santé et faciliter la préparation de la certification des comptes des établissements soumis à terme à cette obligation.

Catégorie : Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Textes de références :

Article 17 de la [loi 2009-879 du 21 juillet 2009](#) portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Article L. 6145-16 du code de la santé publique

Code de la santé publique : chapitre V du titre IV du livre 1er de la sixième partie

Annexe :

Guide de fiabilisation des comptes des établissements publics de santé

Diffusion: les établissements ou organismes concernés doivent être destinataires de cette circulaire, par l'intermédiaire des services déconcentrés ou des ARS, selon le dispositif existant au niveau régional.